

Tulle, le 16 octobre 2017

Recommandations à l'attention des divers usagers
de cours d'eau
dans le secteur de Travassac

Des cas groupés d'intoxication de chiens, dont un mortel ont été récemment identifiés, en lien avec l'abreuvement dans un petit cours d'eau, affluent du Maumont sur le territoire de la commune de Donzenac.

Ces troubles peuvent être attribués à la présence de **cyanobactéries pathogènes dans ce cours d'eau.**

Les cyanobactéries, germes naturellement présents dans le milieu naturel, peuvent, dans certaines situations, entraîner en cas d'ingestion des **troubles gastriques, hépatiques, voire nerveux.**

Aussi, par mesure de précaution, la préfecture recommande, dans ce secteur :

- de respecter les règles élémentaires d'hygiène en cas de contact avec les eaux concernées (ne pas boire l'eau du milieu naturel, se laver les mains à l'eau potable après contact avec les eaux éventuellement contaminées),
- d'éviter provisoirement la consommation de poissons dont la pêche est encore autorisée,
- d'éviter provisoirement de laisser les animaux boire dans les zones d'eaux stagnantes ou les cours d'eau à faible débit.

En cas de troubles de santé survenant après contact avec l'eau du milieu naturel dans ce secteur, il est recommandé de consulter rapidement un médecin, et pour les animaux, un vétérinaire.

Pour de plus amples informations, vous pouvez prendre contact avec :

- l'Agence Régionale de Santé (ARS), interlocutrice Mme S. REGNAULT, tel 05 55 20 42 21,
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations (DDCSPP), interlocuteur M. JM Toullieu, tel : 05 87 01 90 70